

DATE DE PUBLICATION : 10 mars 2023

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÎLE-DE-FRANCE

**Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France
au directeur départemental et son adjoint des Yvelines**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Monsieur Loeiz RAPINEL, directeur départemental des Yvelines (Succursale de Versailles) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Ali AICHOUN, adjoint au directeur départemental des Yvelines, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Versailles et des bureaux d'accueil et d'information de Mantes la jolie et Saint Germain en laye qui lui sont rattachés.

Monsieur Loeiz RAPINEL reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Versailles, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Monsieur Ali AICHOUN reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Versailles, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Monsieur Loeiz RAPINEL peut subdéléguer sa signature aux responsables de service de la succursale de Versailles et à leurs adjoints.

Fait à Paris-La Défense, le 2 mars 2023

Jean-Pascal PREVET